

# Centre Communal d'Action Sociale

## POSTE CONSEILLER EMPLOI - FORMATION – INSERTION auprès des 16-25 ans

### MISSIONS :

Placé sous l'autorité du Directeur du CCAS le Conseiller participe à la mise en œuvre de la politique emploi, formation, insertion de la ville de Martignas, confiée au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de son partenariat avec la Mission Locale pour les 16-25 ans.

### A ce titre il doit :

- Accueillir, informer, orienter les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs,
- Accompagner les projets professionnels du public jeunes, sous forme d'entretiens individuels ou collectifs,
- Entretien et développer des relations avec les professionnels du secteur et les partenaires locaux,
- Mettre en œuvre localement les différents programmes d'insertion de la mission locale, conformément aux conventions prévues à cet effet,
- Contribuer, en partenariat, à la construction et à la mise en œuvre de projets de développement local en faveur de l'insertion des jeunes,
- Assurer la gestion globale de l'activité et monter les dossiers de demande de financement,
- Actualiser la documentation professionnelle et l'information mise à disposition du public dans le cadre du lieu ressources du CCAS,
- Procéder à l'Analyse des besoins du secteur considéré, évaluer les résultats et réaliser annuellement à un bilan prospectif,

### COMPETENCES et ACTIONS :

- Analyser les problématiques
- Créer un climat stimulant et interactif
- Faire preuve d'écoute attentive, d'écoute active
- Faciliter l'expression
- Développer la concertation
- Gérer ses émotions
- Réaliser un bilan socioprofessionnel
- Respecter la déontologie
- Développer des contacts avec des partenaires institutionnels
- Actualiser régulièrement ses connaissances

## **SAVOIR-ETRE**

- Sens de l'écoute
- Sens relationnel
- Facilité de communication
- Ouverture d'esprit
- Capacité à travailler en équipe
- Méthode et rigueur
- Résistance au stress
- Autonomie
- Calme
- Sens des responsabilités
- Conscience Professionnelle
- Discrétion

## **CADRE PROFESSIONNEL**

- Le conseiller emploi et insertion professionnelle exerce habituellement dans un bureau où il reçoit des personnes pour des entretiens en face à face. Les entretiens se font en présentiels.
- Occasionnellement, il anime des ateliers collectifs dans des locaux mis à disposition.
- La fonction nécessite des déplacements pour participer à des réunions avec les partenaires extérieurs notamment à l'antenne mission locale de Saint Médard où des rencontres se font régulièrement pour mettre à jour les connaissances.

## **CADRE STATUTAIRE**

- Catégorie B
- Filière Animation
- Grade : cadre d'emploi des Animateurs territoriaux

## **MOYENS MIS A DISPOSITION**

- Bureau
- Moyens informatiques, internet, outils bureautiques et logiciels métier
- Téléphonie fixe et mobile
- Véhicule de service partagé

## **HORAIRES DE TRAVAIL**

- Les conseiller exerce son travail à hauteur de 50% avec une organisation à définir en interne
- Il participe de façon très occasionnelle à des réunions en soirée. Les heures de dépassement sont dans ce cas, à récupérer.

## **TEMPS DE TRAVAIL**

- 17.5/35eme